

CPR-181206
UNIVERSITÉ DE MONCTON
COMITÉ DES PROGRAMMES
Réunion du 6 décembre 2018
9 heures
Salon de la chancellerie Pavillon Léopold-Taillon
Campus de Moncton

PRÉSENCES :

Julie Arsenault
Yves Bourgeois
Francis Bourgoïn
Lynne Castonguay, secrétaire
Olivier Clarisse
Marianne Cormier

Pierrette Fortin
Monique Levesque
Pascal Robichaud, registraire
André Samson, président
Jean-François Thibault

Absence :

Nicolette Belliveau

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 9 h 6.

2. CORRESPONDANCE

Aucune.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CPR-181206

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-181122

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-181122

5.1 (12) Modification au programme de Baccalauréat en science infirmière (doc. 16/18-19)

Aucun nouveau document.

5.2 (13) Création de la Maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé (doc. 14/18-19)

Aucun nouveau document.

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-180622

6.1 (11) Modifications au libellé de l'OFG-2 (doc. 28/17-18)

Aucun nouveau document.

6.2 (16) Programmes auxquels l'admission fut suspendue depuis plus de deux ans (doc. 33/17-18)

Aucun nouveau document.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170606

7.1 (4) Modification au cours GMEC1014

Aucun nouveau document.

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170209

8.1 (19) Entente interinstitutionnelle entre l'UdeM et le CCNB – Reconnaissance des crédits du CCNB au Baccalauréat en gestion de l'information (doc. 26/16-17)

Aucun nouveau document.

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-161007

9.1 (17) Modifications aux préalables du cours FSCI1333 (doc. 1/16-17)

Aucun nouveau document.

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150416**10.1 (30) Formulaire du Comité des programmes**

Aucun nouveau document.

11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605**11.1 (13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)**

Aucun nouveau document.

12. MODIFICATIONS AUX COURS ASTR1043, PHYS1373, PHYS3583, PHYS3593 ET PHYS4583 (doc. 9/18-19)

R : 02-CPR-181206

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : ASTR1043 Astronomie générale, PHYS1373 Électricité et magnétisme, PHYS3583 Physique expérimentale I, PHYS3593 Physique expérimentale II et PHYS4583 Physique expérimentale III. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

Discussion portant sur la rédaction des objectifs

Le Comité des programmes note que certains objectifs portent sur l'acquisition de la confiance (ex. PHYS3583), ce qui touche essentiellement le savoir-être et le savoir-faire. Ceci n'est pas exprimé dans le document « La rédaction d'objectifs d'apprentissage : principes, considérations et exemples ». Le Comité des programmes souhaite qu'une révision de ce document soit entamée afin de faire évoluer la rédaction des objectifs pour y inclure le savoir-être et le savoir-faire.

Suivi : Registraire**13. MODIFICATION DES PROGRAMMES DE DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DE DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES EN GESTION DES SERVICES DE SANTÉ (doc. 10/18-19)****Diplôme d'études supérieures en administration publique**

Le président présente les modifications proposées au profil du programme de Diplôme d'études supérieures en administration publique. Le diplôme sera offert à la Formation continue et à temps plein. De plus, le nombre de crédits du diplôme passe de 30 crédits à 24 crédits.

13. **MODIFICATION DES PROGRAMMES DE DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DE DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES EN GESTION DES SERVICES DE SANTÉ (doc. 10/18-19) (suite)**

Le Comité des programmes considère que ces changements faciliteront le recrutement des étudiantes et des étudiants.

Correction mineure :

- Dans le formulaire CPR-10, au point 1.4, il faut lire « 1 an à temps plein ou 3 ans à temps partiel ».

R : 03-CPR-181206

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve d'une correction mineure, que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du Diplôme d'études supérieures en administration publique. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé

Le président présente les modifications proposées au profil du programme de Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé. Le diplôme sera offert à la Formation continue et à temps plein. De plus, le nombre de crédits du diplôme passe de 30 crédits à 24 crédits.

Le Comité des programmes considère que ces changements faciliteront le recrutement des étudiantes et des étudiants.

Correction mineure :

- Dans le formulaire CPR-10, au point 1.4, il faut lire « 1 an à temps plein ou 3 ans à temps partiel ».

R : 04-CPR-181206

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve d'une correction mineure, que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

14. MODIFICATION DU PROGRAMME DE MAÎTRISE ÈS SCIENCES (NUTRITION-ALIMENTATION) (doc. 6/18-19)

Le président présente la proposition de modifications du programme de Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation). Ce programme de 45 crédits offre la formation à la recherche appliquée ou fondamentale et l'intervention en nutrition humaine ou en sciences des aliments en offrant deux concentrations : nutrition et sciences des aliments.

Le président rappelle que le rapport de la planification académique de l'Université de Moncton indique que ce programme figure sur la liste d'abolition ou de redéfinition. On évoque que l'ÉSANÉF opte pour la redéfinition du programme et cette proposition s'inscrit dans cette optique.

Le Comité note un changement au niveau de la structure du programme. On propose un tronc commun (bloc 1 et bloc 2 pour un compte de 6 crédits) suivi d'un choix entre le bloc 3a et le bloc 3b. La thèse compte toujours 30 crédits et le séminaire de recherche, 3 crédits.

Le Comité des programmes soulève les points suivants :

- Dans le sommaire du CPR-1, on peut lire que les modifications proposées sont mineures. Le Comité des programmes souhaitait recevoir une redéfinition du programme ou son abolition. En effet, le Comité considère que les modifications proposées ne sont pas majeures et n'atteignent pas le niveau souhaité de redéfinition.
- Le Comité des programmes note la création de deux nouveaux cours en sciences des aliments alors que les besoins semblent être en nutrition.

Le Comité des programmes se demande également si les étudiantes et étudiants pourraient s'intéresser davantage à la Maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé.

Suivi : FSSSC

15. ENTENTES DE TRANSFERT DE CRÉDITS AVEC LE CCNB POUR LES PROGRAMMES DE GÉNIE ÉLECTRIQUE ET DE GÉNIE MÉCANIQUE (doc. 7/18-19)

Le président présente les protocoles d'entente entre l'Université de Moncton et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick pour le Baccalauréat en ingénierie (génie électrique) et le Baccalauréat en ingénierie (génie mécanique). Les ententes prévoient qu'un maximum de 30 crédits universitaires peuvent être crédités sous forme d'équivalence. Les crédits seront transférés selon les *Règlements pour l'octroi de crédits de transfert* en vigueur du BCAPG.

Le Comité soulève les points suivants :

- Tous les premiers mots des sous-articles de l'article 4.0 dans les deux protocoles d'entente devraient être remplacés par des verbes.
- Les sous-articles 4.2 et 4.3 devraient être combinés.

15. ENTENTES DE TRANSFERT DE CRÉDITS AVEC LE CCNB POUR LES PROGRAMMES DE GÉNIE ÉLECTRIQUE ET DE GÉNIE MÉCANIQUE (doc. 7/18-19) (suite)

- Le sous-article 4.3 devrait se lire comme suit : « Transférer jusqu'à trente (30) crédits du programme de *Technologie du génie mécanique* et *Technologie du soudage* sous forme d'équivalence (voir Annexe I et Annexe II pour la répartition des 30 crédits de cours) à condition que l'étudiante ou l'étudiant ait obtenu une moyenne minimale de 70 % pour chaque cours servant d'équivalence selon l'Annexe I et l'Annexe II ».
- Les mêmes modifications s'imposent pour le protocole d'entente du programme de Baccalauréat en génie électrique au sous-article 4.3.
- Dans le tableau à l'Annexe 1 (Technologie du génie électronique), on compte 27 crédits plutôt que 30 crédits. Une correction s'impose.
- Dans les annexes 1, à la note 3, il faut reprendre le libellé et écrire le suivant : Cours de français universitaire équivaut à 1 cours. Après le mot « français », on tire une note de référence pour lire « *Sous approbation du responsable des langues qui examine le dossier étudiant et décide de la marche à suivre et des équivalences pouvant être accordées.* »

Suivi : Faculté d'ingénierie

16. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE B.A.A. (FINANCE) ET B.A.A. (FINANCE – RÉGIME COOPÉRATIF) (doc. 8/18-19)

Le président explique que, dans le cadre de la planification académique, il a été question d'apporter une valeur ajoutée aux programmes de finance en visant des certifications professionnelles. Cet objectif se trouve dans la liste des recommandations diverses visant à bonifier l'offre des programmes. Pour ce faire, les contenus de deux programmes B.A.A (finance), B.A.A. (régime coopératif) et du Certificat en gestion des services financiers ont été modifiés pour permettre aux étudiantes et étudiants d'obtenir des certifications professionnelles. Le projet prévoit la création de quatre nouveaux cours, la modification de trois cours et l'abolition de trois cours.

Le Comité des programmes soulève le point suivant :

- Le Comité note que deux cours ADCO sont déplacés de la liste des cours obligatoires vers la liste des cours des disciplines connexes. Une discussion s'ensuit sur la nature de la discipline principale, le tronc commun en administration, la définition de la connexité et la nature du programme.

Le Comité des programmes souhaite que la Faculté d'administration examine la question du tronc commun et propose une solution de fond pour ses programmes afin de trouver une solution adéquate qui satisfait à la fois les préoccupations du Comité et apporte de la valeur ajoutée aux programmes.

Suivi : Faculté d'administration

17. CRÉATION D'UN PROGRAMME ARTICULÉ EN BIOTECHNOLOGIE ET DU SIGLE BIOT (doc. 13/18-19)

Le président présente une proposition de création d'un programme articulé en biotechnologie. Ce programme veut répondre au besoin de formation des diplômées et diplômés du CCNB - Campus d'Edmundston et des perspectives d'emploi de l'industrie. Le nouveau programme compte 120 crédits. On note que le programme compte 96 crédits de formation fondamentale au lieu des 90 crédits habituels. La formation générale s'établit à 24 crédits plutôt qu'à 30 crédits. À noter que la Faculté des sciences a obtenu une dérogation similaire pour tous ses programmes de spécialisation. On propose la création de deux nouveaux cours.

Le président indique que les deux premières années seraient offertes au CCNB – Campus d'Edmundston et les deux dernières années seraient offertes au Campus de Moncton. L'étudiante ou l'étudiant qui souhaite s'inscrire au programme doit être titulaire du diplôme de *Techniques de laboratoire – Biotechnologies* du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et avoir obtenu une moyenne minimale de 70 % sur l'ensemble des cours exigés au programme.

Le Comité des programmes soulève la question suivante et le point suivant :

- L'UARD de biologie a-t-il été consulté?
- Dans le formulaire CPR-3, on peut lire que le cours CHIM3583 est un cours obligatoire dans la liste des disciplines connexes alors que plusieurs cours CHIM se retrouvent dans la liste des cours de la discipline principale. Pourquoi ce laboratoire CHIM3583 se retrouve-t-il dans une discipline connexe?

Suivi : Faculté des sciences

18. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT EN TRAVAIL SOCIAL (B.T.S.) (doc. 12/18-19)

Le président présente les modifications proposées aux trois programmes de Baccalauréat en travail social (cheminement régulier, cheminement pour les candidates et candidats avec un baccalauréat connexe et cheminement pour les étudiantes et étudiants avec expérience de travail pertinente en travail social) Les modifications portent essentiellement sur la création de deux nouveaux cours, l'abolition de trois cours et l'augmentation du nombre de crédits associés au mémoire de fin d'études. Il y a également des modifications mineures aux listes de cours à option.

Le Comité des programmes note qu'il serait approprié d'ajouter les titres des listes C et D dans le Répertoire de cours.

22. CLÔTURE

La séance est levée à 11 h 10.

Contresigné le _____

André Samson, président



Lynne Castonguay, secrétaire générale